

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°133/2020**

Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – 51 rue de la Vallée.

Le Maire de la commune de Clérieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de la société EDIFICES en date du 30 juillet 2020 pour l'installation d'une nacelle,

ARRETE

Article 1 : Du 29 septembre au 13 octobre 2020 inclus, la société EDIFICES est autorisé à installer une nacelle sur le trottoir.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront la mise en place sur le domaine public d'une nacelle qui empiétera sur la chaussée sur 1.5 mètre et 3 mètres sur le trottoir. Une signalisation devra être mise en place par le permissionnaire.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, une signalisation appropriée sera mise en place pour en permettre le bon déroulement en raison de l'empiètement de l'échafaudage sur le trottoir par le permissionnaire. De même, aucun stationnement ne sera autorisé à proximité de l'échafaudage excepté le véhicule de l'entreprise qui ne devra pas gêner la circulation.

Article 4 : Le permissionnaire sera responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier par le permissionnaire.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Clérieux.

Article 8 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A Clérieux, le 30 juillet 2020

**Le Maire
Fabrice LARUE**

